



# Programme Breizh Bocage

## Mairie de Plabennec

### GUIDE TECHNIQUE DES TRAVAUX

*Projet cofinancé par le FEADER, la région Bretagne, l'Agence de l'Eau Loire - Bretagne, le Conseil Général du Finistère et la commune de Plabennec*



## SOMMAIRE

1. Construction de talus bocagers et travaux sur les entrées de champs :.....	3
1.1. Construction Talus bocagers et de Billon: .....	3
1.2. Entrées de champs :.....	4
2. Création et regarnissage de haies bocagères :.....	4
2.1. Généralités :.....	4
2.2. Les travaux proposés : .....	5
2.3. Les essences utilisées :.....	5
2.4. Types de haies proposées :.....	6
2.5. Le mode de plantation :.....	7
2.6. Vérification et regarnissage :.....	7
3. Entretien de haies bocagères :.....	8
3.1. Marquage pour amélioration sylvicole :.....	8
3.2. Reçpage et éclaircie : .....	8
3.3. La taille de formation :.....	8
3.4. Broyage de la végétation existante : .....	8
4. Distance de création de Haie/Talus et limites de propriété :.....	8
5. Création de bosquet :.....	9
Annexe : .....	10

# 1. Construction de talus bocagers et travaux sur les entrées de champs :

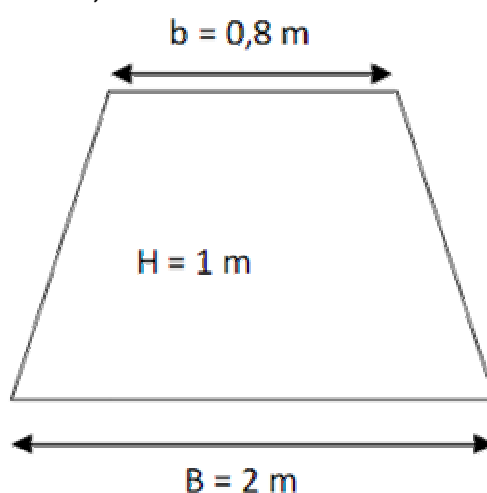
## 1.1. Construction Talus bocagers et de Billon:

Les talus et les billons construits ou restaurés respecteront les critères suivants :

- ▶ La terre est prélevée dans la parcelle sur une largeur de 5 à 10 mètres et sur 10 - 15 cm d'épaisseur.
- ▶ Si le volontaire dispose d'un stockage à proximité, le chargement et l'acheminement des matériaux n'est pas du ressort de la collectivité et reste à la charge de l'exploitant. Toutefois, cette opération peut se faire le jour des travaux mais hors marché.

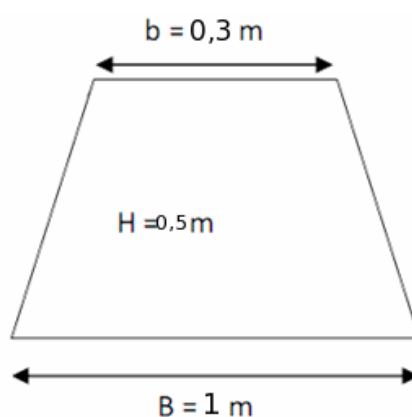
Le format des talus répond aux critères suivants :

- ▶ **La hauteur minimale est de 1 m.**
- ▶ **La largeur moyenne est de 0,8 m en haut et de 2 m en bas.**



Le format des billons répond aux critères suivants :

- ▶ **La hauteur moyenne de 0,5 m.**
- ▶ **La largeur moyenne est de 0,3 m en haut et de 1 m en bas.**



De plus :

- ▶ La terre ne doit être ni trop humide, ni trop sèche pour permettre un bon compactage,
- ▶ Le tassement de l'édifice est réalisé de façon verticale au fur et à mesure de l'édification,
- ▶ La finition est réalisée avec de la terre végétale sur une épaisseur moyenne de 40 cm. La finition doit être moins tassée que le coeur de l'ouvrage afin de favoriser la croissance des plants.

## 1.2. Entrées de champs :

Les entrées de champ situées dans les points bas de parcelles, même entourées de talus, sont des zones privilégiées d'écoulement des eaux de la parcelle vers le réseau hydrographique et sont, donc, à éviter.

Par conséquent, il peut être procédé à deux types de travaux :

- ▶ **Fermeture simple** de la brèche,
- ▶ **Création d'une nouvelle entrée de champ.**

### 1.2.1. Les fermetures simples :

Un talus, dont la constitution respecte les caractéristiques décrites au chapitre 1.1, est réalisé à la place de l'entrée de champ existante.

### 1.2.2. Les ouvertures d'entrées de champs :

- ▶ Si le déplacement de l'entrée le nécessite, il est procédé à l'ouverture dans le talus existant sur **une distance minimum de 5 m** (emplacement désigné par le propriétaire). La terre est alors étalée à proximité dans le champ.
- ▶ Si nécessaire, il est procédé à la pose d'une buse de 6 m de longueur, diamètre 30 cm, en béton armé dans le fossé existant, qui est au préalable retravaillé afin d'obtenir une section homogène.

## 2. Création et regarnissage de haies bocagères :

### 2.1. Généralités :

Nous distinguons 3 types de travaux :

- ▶ *Les plantations de haies à plat,*
- ▶ *Les plantations de haies sur talus nouvellement créés,*
- ▶ *Le regarni d'anciennes haies.*

La réalisation des travaux comprend :

- ▶ *La dépose éventuelle de l'ancienne clôture (poteaux et barbelés) pouvant exister sur la bande prise,*
- ▶ *La destruction de la végétation herbacée et ligneuse,*
- ▶ *Le traitement des repousses,*
- ▶ *Le sous solage,*
- ▶ *Le labour,*
- ▶ *L'émiettage du labour,*
- ▶ *Le potet travaillé (\*) sur talus en bords de cours d'eau et sur forte pente (zones non labourées),*
- ▶ *La mise en place du paillage,*
- ▶ *La fourniture et mise en place des plants et regarni éventuel,*
- ▶ *La fourniture et mise en place de protection.*

\* Le potet travaillé ou semi-potet est une technique de plantation de jeunes plants.

## 2.2. Les travaux proposés :

### 2.2.1. Dépose de l'ancienne clôture :

Les clôtures anciennes pouvant se trouver sur la bande à planter seront enlevées et déposées dans un coin de la parcelle à laquelle elles appartiennent, étant entendu que leurs propriétaires ont été préalablement invités à les retirer.

### 2.2.2. Broyage de la végétation existante :

Le broyage de la végétation existante peut être réalisé afin de faciliter la plantation.

### 2.2.3. Le sous-solage - le labour - le potet travaillé :

Ces étapes permettent de préparer le sol à la plantation.

### 2.2.4. Le paillage :

L'utilisation d'un paillage lors de la plantation permet d'assurer des conditions biologiques favorables à la reprise et l'enracinement des plants les deux premières années. Les paillages proposés sont les suivants : le paillage « feutre souple biodégradable » à base d'amidon et se décomposant au bout de 2 ans, ou le paillage à base de copeaux de bois. Le choix définitif du paillage sera fixé avec l'entreprise.

## 2.3. Les essences utilisées :

Toutes les haies doivent être composées par une **essence principale qui doit représenter 50 % des plants**. Ces essences sont **locales** et les plants seront de **qualité forestière**.

Les essences proposées sont les suivantes :

- ▶ **Chêne Pédonculé** (*Quercus robur*),
- ▶ **Châtaignier** (*Castanea sativa*),
- ▶ **Erable Champêtre** (*Acer campestre*),
- ▶ **Frêne commun** (*Fraxinus excelsior*),
- ▶ **Hêtre** (*Fagus sylvatica*),
- ▶ **Charme** (*Carpinus Betulus*),
- ▶ **Noisetier sauvage** (*Corylus avellana*),
- ▶ **Noyer Commun ou royal** (*Juglans regia*),
- ▶ **Prunellier** (*Prunus spinosa*),
- ▶ **Houx** (*Ilex aquifolium*),
- ▶ **Pommier sauvage** (*Malus sylvestris*),
- ▶ **Poirier commun** (*Pyrus pyraser*),
- ▶ **Troène sauvage** (*Ligustrum Vulgare*).

## 2.4. Types de haies proposées :

Le propriétaire du terrain devra choisir le type de haie et les essences plantées.

### 2.4.1. Les haies basses :



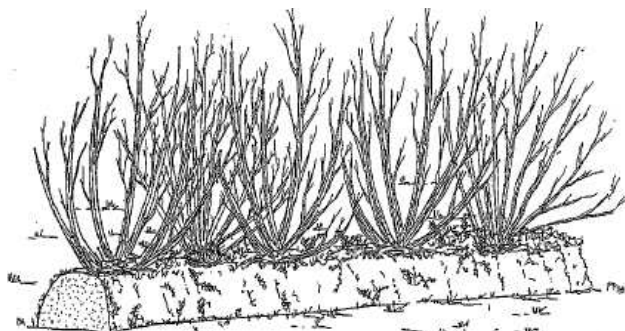
Rôles et / ou fonctions			
brise vent	anti-érosif	production de bois	Clôture / abri
X	XXX		X

Il s'agit de buissonnants implantés sur les talus. Ils constituent de petits brise-vent, bien adaptés à la petite taille des parcelles.

**Essences proposées :** (2 essences au choix : 50 % - 50 %)

Prunellier, Houx et Troène Sauvage

### 2.4.2. Les taillis :



Rôles et / ou fonctions			
brise vent	anti-érosif	production de bois	Clôture / abri
XX	XXX	XXX	XX

Il s'agit du traitement des arbres les plus courants sur l'ensemble du département.

**Essences proposées :**

- **Essences principales :**

Châtaignier, Chêne pédonculé, Erable champêtre, Charme.

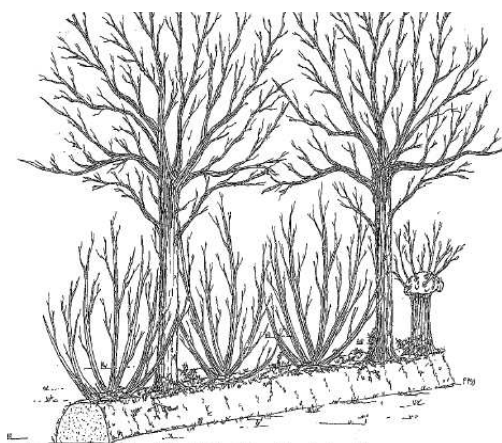
- **Essences secondaires :**

Noisetier sauvage, Noyer commun.

- **Arbustes :**

Prunellier, Houx, Troène sauvage.

### 2.4.3. Les taillis avec futaies :



Rôles et / ou fonctions			
brise vent	anti-érosif	production de bois	Clôture / abri
XXX	XXX	XXX	XXX

Il s'agit du même type de haie que précédemment mais avec des arbres de haut jet.

**Essences utilisées :**

- **Haut jet :**

Frêne commun, Hêtre (1 tous les 6 m).

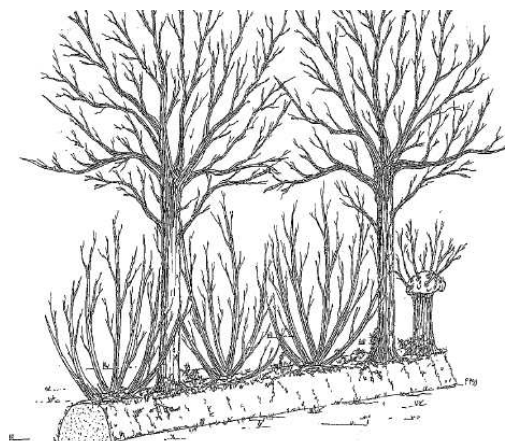
- **Essences principales :**

Châtaignier, Chêne pédonculé, Erable champêtre, Charme.

- **Essences secondaires :**

Noisetier sauvage, Noyer commun, Houx, Prunellier, Troène sauvage.

### 2.4.4. Les futaies :



Rôles et / ou fonction			
brise vent	anti-érosif	production de bois	Clôture / abri
XX	XXX	XXX	XX

Ces haies sont constituées d'un alignement d'arbres de haut jet. Elles sont rares dans le Finistère excepté dans l'arrière pays bigouden à Douarnenez et autour de Quimperlé.

#### Essences utilisées :

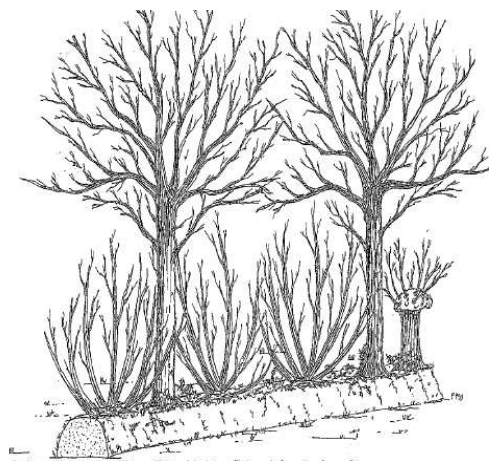
##### - *Haut jet :*

Frêne commun, Hêtre, Noyer.

##### - *Essences principales :*

Érable champêtre, Châtaignier, Chêne pédonculé, Charme.

### 2.4.5. Les haies fruitières :



Rôles et / ou fonctions			
brise vent	anti-érosif	production de bois	Clôture / abri
XXX	XXX	XXX	XXX

Il s'agit, plus ou moins, du même type que les taillis avec futaies.

#### Essences utilisées :

##### - *Essence principale :*

Châtaignier, Chêne pédonculé, Érable champêtre, Charme.

##### - *Essences secondaires (trois*

*essences au choix au maximum) :*

Noyer commun, Pommier sauvage, Noisetier sauvage, Poirier commun.

## 2.5. Le mode de plantation :

Les plants seront alignés et plantés tous les mètres environ.

## 2.6. Vérification et regarnissage :

A une date précisée ultérieurement, en présence de l'entrepreneur il sera procédé à des sondages dans chaque type de plantations. Un **pourcentage de mortalité élevé** contraindra l'entrepreneur à remplacer les plants morts afin d'obtenir **une densité finale de 90 % pour chaque type d'essence**, sauf cas de force majeur dûment justifié. Les regarnis seront exécutés avec les plants de même essence.

## 3. Entretien des haies bocagères :

### 3.1. Marquage pour amélioration sylvicole :

L'amélioration sylvicole interviendra sur les haies de plus de 5 ans et de moins de 20 ans. Un balivage consistera à sélectionner les rejets vigoureux.

### 3.2. Reçepage et éclaircie :

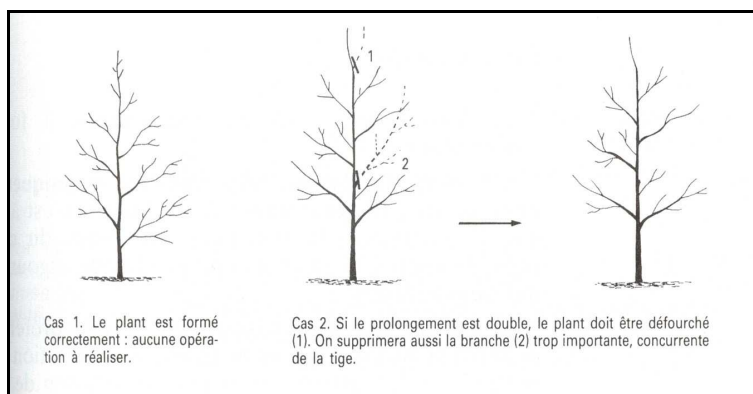
Le reçepage des arbres permettra de **régénérer la haie et de la pérenniser**. Les arbres non sélectionnés désignés par le maître d'ouvrage seront élagués, abattus et recépés pour profiter aux rejets. Le reçepage consistera à rabattre le plants à 3 - 5 cm du sol afin d'obtenir des rejets issus de souche ou des drageons. Les branchages seront ramassés et évacués si le propriétaire n'en fait pas la demande. Pour les arbres pouvant faire l'objet d'un façonnage, ils seront laissés au propriétaire.

### 3.3. La taille de formation :

L'entretien des arbres de haut jet est déterminant si l'on veut avoir à terme une valorisation des arbres. La taille de formation sera **réalisée sur les arbres de haut jet nouvellement plantés de Novembre à Mars au deuxième et troisième hiver suivant la plantation**.

Le but de la taille est d'améliorer la forme des cimes, la rectitude et la cylindricité des troncs et consistera à supprimer toutes les branches vigoureuses verticales concurrençant la flèche.

Les branchages seront ramassés et évacués si le propriétaire n'en fait pas la demande.



Les plants bien conformés et ceux trop défectueux ne feront l'objet d'aucune taille.

### 3.4. Broyage de la végétation existante :

Cette opération a pour objectif de limiter l'impact des graminées sur les jeunes plants et de contrôler la pousse des graminées sur les talus.

## 4. Distance de création de Haie/Talus et limites de propriété :

Deux cas de figure se présentent :

- **Toute haie de hauteur supérieure à deux mètres doit être plantée à une distance de 2 mètres de la limite de propriété (Code civil).** Si la haie est plantée sur un talus qui



sera créer par Breizh Bocage, le talus devra être réalisé à une distance allant de **1 à 1,2 m de la limite de propriété** afin que cette haie respecte la distance de 2 m.

- ▶ **La haie et le talus peuvent être mitoyens** et pour ce faire, une convention (Annexe 2) sera signée par les deux propriétaires. Dans ce cas de figure, **la haie sera placée en limite de propriété.**

## 5. Création de bosquet :

Les bosquets créés avec le programme Breizh Bocage devront respecter les conditions suivantes :

- ▶ **Superficies individuelles inférieures à un hectare,**
- ▶ **Essence principale à hauteur de 80% minimum,**
- ▶ **Interdits en zones humides avérées.**

Les essences seront proposées seront identiques que celles proposées pour la réalisation des haies.

## **Annexe :** Les essences proposées

### **Chêne Pédonculé :**

Taille : arbuste 20 - 30 m

Particularités : excellente nourriture pour la faune, bon bois d'œuvre



### **Châtaignier :**

Taille : arbre 20 - 30 m

Particularités : bon bois d'œuvre, bon bois de piquet, bois de chauffage à utiliser en foyer fermé, bonne nourriture pour la faune.



### **Erable Champêtre :**

Taille : arbre 12 - 15 m

Particularités : bois dur, bon combustible, mellifère (fleur dont le nectar est recherché et récolté par les abeilles), abri pour le gibier.



### **Frêne Commun :**

Taille : arbre 20 - 30 m.

Particularités : bon bois d'œuvre, très bon bois de feu, écorce attirant les frelons.



**Hêtre :**

Taille : Arbre 20 - 30 m ;

Particularités : bon bois d'œuvre, excellent bois de chauffage, bonne nourriture pour la faune.



**Charme :**

Taille : Arbre 10 - 25 m ;

Particularités : arbre à feuillage marcescent (se dit d'un organe qui se flétrit sur la plante sans se détacher), bois très dur, excellent bois de chauffage, bon abri pour la faune.



**Noisetier Sauvage :**

Taille : arbrisseau 4 - 7 m

Particularités : assez bon combustible, fruits comestibles.



**Noyer :**

Taille : arbre 10 - 25 m.

Particularités : bon bois d'œuvre très prisé en ébénisterie, noix à amande comestible.



**Prunellier :**

Taille : arbrisseau 1 - 4 m

Particularités : épineux, fruits comestibles, excellente nourriture et abri pour la faune.



**Houx :**

Taille : arbuste 2 - 10 m

Particularités : persistant, baies toxiques, excellent abri pour la faune.



**Pommier sauvage :**

Taille : petit arbre 7-10 m

Particularités : bon combustible, mellifère (fleur dont le nectar est recherché et récolté par les abeilles), fruits comestibles pour la faune, utilisé comme porte-greffe d'arbres fruitiers.



**Poirier commun :**

Taille : arbre 8 - 20 m.

Particularités : essence épineuse, bois d'œuvre (ébénisterie), bon combustible, mellifère (fleur dont le nectar est recherché et récolté par les abeilles), fruits comestibles pour la faune.



**Troène sauvage :**

Taille : arbrisseau 2 - 3 m.

Particularités : semi-persistant, fruits toxiques, bonne nourriture et abri pour la faune mellifère (fleur dont le nectar est recherché et récolté par les abeilles)

